

AFFAIRE N° 20. - Contrat d'honoraires à passer avec
Monsieur BOSSU, architecte, pour l'étude et la surveillance des
travaux de construction d'une Mairie à Saint-François.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec Monsieur BOSSU, architecte, un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Mairie à Saint-François.

Les honoraires de Monsieur BOSSU seront inscrits au chapitre 900 - articles 2 302-33 du budget supplémentaire de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Diffusé
Saint-Jean, le 9 novembre 1970
Sous le sceau
de Secrétaire Général
Signé : Ph. Tessier
Sous copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeau